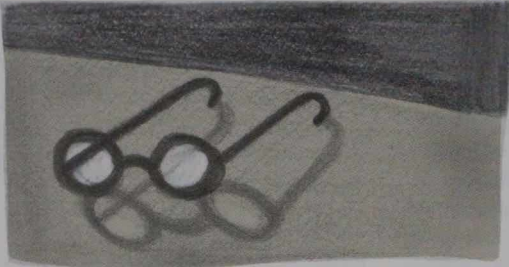


NOTE DE LA DIRECTION

Guerre et paix, moralité et ordre



NOUS VOILÀ REVENUS DANS L'AFFREUX CONTEXTE primitif de la guerre ! Tout être pensant éprouve répugnance, horreur et déception amère : la fin de la Guerre froide nous avait fait entrevoir des perspectives meilleures. Dans les sociétés libres, on s'interroge ouvertement et avec angoisse sur ce qui a conduit à la guerre, sur la façon dont elle est menée et dont elle se terminera, et sur ses conséquences.

Les Canadiens et Canadiennes doivent tout de même reconnaître que, même si c'est la première fois en près de quarante ans que leur pays est en guerre, maints endroits de la planète ont subi des conflits dévastateurs au cours de la même période ; sur les plans humain, économique et écologique, le coût en a été incalculable. Même dans le conflit actuel, la menace pesant directement sur le Canada est limitée. Leur position privilégiée doit inciter les Canadiens à faire preuve d'humilité quand ils discutent des questions en cause.

Le débat national que nous avons tenu depuis le 2 août ne nous fait pas honneur. Certains observateurs ont cru voir une soif de sang se manifester, bien que, d'après les normes établies lors de conflits antérieurs, ce phénomène ait été relativement restreint chez nous. Quant à eux, ceux et celles qui ont décrié les politiques de la coalition et l'appui accordé par le Canada ont été largement décrits comme étant émotifs ou profondément anti-américains, alors qu'en fait, ces opposants offrent un vaste éventail d'opinions.

PERSONNE NE S'ATTENDAIT À CETTE CRISE, SAUF peut-être Saddam Hussein, qui l'a provoquée. Néanmoins, on aurait du mal à faire valoir que le monde d'après la Guerre froide aurait pu tout simplement fermer les yeux sur une violation aussi flagrante de la règle la plus fondamentale de l'ordre international, soit celle qui interdit de s'approprié un territoire par la force. Mais dès les premiers jours d'août, le débat public a par trop porté sur des questions secondaires : d'autres violations avaient eu lieu impunément dans le passé ; le régime koweïtien était plus ploutocratique que démocratique ; les frontières contestées n'étaient pas «naturelles» ; le monde extérieur avait armé Saddam Hussein ; les enjeux que représentaient pour le monde les approvisionnements de pétrole de la région invalidaient d'une façon ou d'une autre le souci de préserver l'ordre.

Qui pis est, il y avait chez de nombreux Nord-Américains, Européens et Japonais ce sentiment viscéral que le conflit ne les concernait en rien.

Le sentiment d'interdépendance, qui avait grandi au cours des dernières décennies, aurait dû entraîner un renforcement du sens de la sécurité collective ; pourtant, sans que l'on sache trop comment, l'ensemble des nations a semblé oublier la responsabilité lui incombant de prêter main-forte à l'une d'elles tombée sous les coups d'un agresseur. Les débats des années 1930 ont repris, comme si la Seconde Guerre mondiale et l'ONU n'avaient jamais existé.

Nous avons tous constaté que, quand la collectivité internationale, par l'entremise du Conseil de sécurité, se trouve en présence d'un cas d'agression pure et simple, elle peut mettre en marche des mécanismes qui, même s'ils n'ont pas servi depuis longtemps, s'assimilent à un processus de maintien de l'ordre avec un certain mordant. À l'avant-dernière étape de ce cheminement vers le recours à la force militaire, soit celle de l'imposition de sanctions non militaires, beaucoup percevaient celles-ci comme étant des mesures «douces» par rapport à une action militaire. Les sanctions globales correspondent à des mesures de coercition très voisines de la guerre, et elles visent à faire mal, souvent sans distinguer entre le coupable et l'innocent.

On pourrait faire valoir que les sanctions non militaires auraient dû être appliquées plus longtemps, mais personne n'aurait pu garantir qu'elles auraient produit à elles seules les résultats escomptés, ni qu'elles n'auraient pas été enfreintes ou que la coalition ne se serait pas fractionnée. Il fallait donc prendre une décision, pour le meilleur ou pour le pire, et elle fut rendue principalement sous la gouverne du Conseil de sécurité de l'ONU par ceux qui avaient le plus contribué à contrer l'agression.

ON PEUT À BON DROIT CONTESTER LES DÉCISIONS ou les tactiques des décideurs, mais personne n'est autorisé à supposer que ceux-ci n'ont pas pris en compte la dimension morale du dilemme et les divers arguments moraux ayant pesé dans la balance. Ceux qui reprochent à l'ONU d'avoir affronté Saddam Hussein, parce que cette démarche a conduit à des hostilités de grande envergure, ne se rendent sans doute pas compte de la profonde conviction morale animant leurs adversaires qui refusent de sacrifier les petits États à la convoitise de leurs agresseurs.

Rien de tout cela ne vaut, bien sûr, aux yeux du pacifiste inconditionnel qui n'approuve jamais le recours à la force, peu importe la nature de la menace ou le drapeau sous lequel sont enrôlées les troupes. Cependant, ces pacifistes sont obligés de se distinguer d'autres qui s'opposent pour des motifs différents à toute participation à cette guerre.

Elise Boulding désigne quatre types de pacifistes ; mis à part les inconditionnels, les trois autres groupes sont profondément divisés par cette guerre. Les «internationalistes» reconnaissent depuis longtemps l'existence persistante de

l'anarchie et de l'agression, et ils ont préconisé un recours limité et légitime à la force sous la gouverne de l'ONU. Les mécanismes nécessaires pour que l'on suive à la lettre la procédure établie par l'ONU n'étaient pas en place cette fois-ci, mais le monde n'a jamais respecté d'aussi près le libellé de la Charte.

Les pacifistes qui ne s'opposent qu'à certaines guerres ont vu ici que le régime Hussein avait bel et bien porté le premier coup et qu'il avait ensuite refusé de faire marche arrière. Ils sont aussi au courant des effroyables actes de brutalité commis par le dirigeant irakien tant dans son pays qu'à l'extérieur. D'aucuns évoquent des arguments atténuants, mais beaucoup en sont incapables. Enfin, il y a des pacifistes qui refusent, pour des motifs de conscience, de participer personnellement à la guerre, mais ils reconnaissent la légitimité des gouvernements démocratiques et ils acceptent par conséquent de jouer un autre rôle. Cette option ne s'est pas encore manifestée dans cette guerre, bien que certains semblent recommander que le Canada, en tant que nation, adopte une attitude de «non-combattant» s'inscrivant dans le même ordre d'idées. Voilà qui soulève des questions tout à fait différentes !

TOUS LES ÉTATS MEMBRES DE L'ONU SONT tenus, en vertu du droit international, d'appliquer des sanctions non militaires contre l'Irak, et la Charte est très claire quant à la gradation des mesures de coercition vers le recours à la force militaire. En sa qualité de membre respecté du Conseil de sécurité, le Canada a participé à la prise de chaque décision. Conscient de la nécessité de ne pas laisser à une seule puissance le soin de faire tout le travail de l'ONU, le Canada a compté parmi les pays qui ont choisi d'envoyer des navires participer directement à l'application des sanctions (cela équivalait, en fait, à un acte de guerre), conformément aux directives du Conseil de sécurité.

Le Canada a ensuite dépêché un escadron d'avions de chasse pour aider à protéger les navires appliquant les sanctions, et depuis, il a autorisé le déploiement de ces appareils pour protéger d'autres opérations menées par la coalition. Le débat sur les rôles «défensifs» et «offensifs» est hors de propos dans toute zone de guerre. Ce sont les capacités des avions et des équipages canadiens qui déterminent leurs rôles.

Le Canada peut s'affirmer pleinement dans tout effort fait pour mettre fin aux hostilités, puis, après la guerre, pour voir au maintien de la paix et à la reconstruction, ainsi qu'à la mise en place de nouveaux mécanismes régionaux de coopération et de sécurité. Les attaques de Bagdad contre l'ONU attestent qu'aux yeux des agresseurs et de leurs partisans peu nombreux, la loi et tous ses agents sont désormais suspects. Mais pour le reste du monde, il existe un consensus sans précédent qui doit nous servir de fondement pour l'avenir. □

— BERNARD WOOD